Nations Unies S/2011/591



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport du 30 août 2011 relatif à la Somalie (S/2011/549) où je m'inquiétais des graves lacunes qui demeurent dans le dispositif d'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et continuent d'en entraver l'efficacité.

Dans le rapport, j'ai indiqué que le renforcement du dispositif d'appui, assurant à l'AMISOM un financement prévisible et viable, correspondrait à l'esprit de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité et contribuerait sensiblement à ce que l'AMISOM réponde aux normes des Nations Unies, tout en améliorant considérablement les conditions de vie et le moral des soldats. J'ai pris l'engagement de proposer une solution viable à ce problème au Conseil de sécurité.

J'avais également évoqué dans mon rapport une évaluation conjointe réalisée par l'AMISOM, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU qui avait souligné la nécessité d'une capacité spécifique de l'AMISOM servant à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des civils de l'AMISOM. J'ai dit qu'au moment où la communauté internationale faisait davantage sentir son impact, des dispositifs de sécurité renforcés étaient essentiels. J'ai donc souscrit au déploiement rapide d'une garde.

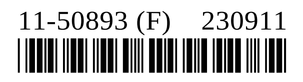
Ma lettre a pour objet d'apporter d'autres informations sur l'inclusion de certains éléments supplémentaires destinés aux militaires de l'AMISOM dans le dispositif d'appui des Nations Unies, et sur la garde de l'AMISOM envisagée.

En avançant ces propositions, j'ai conscience que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies continuent à supporter les coûts élevés des opérations de maintien de la paix en cours dans le monde entier. Comme les éléments proposés entraîneraient pour les États Membres la nécessité d'un financement supplémentaire, rien n'a été négligé pour que les ressources demandées restent modestes, tout en permettant d'atteindre l'objectif recherché, qui est de répondre aux besoins les plus urgents de l'AMISOM.

Appui supplémentaire nécessaire

Les Nations Unies comme l'Union africaine exigent des pays qui fournissent des contingents qu'ils déploient des missions de maintien de la paix de manière

11-50893 (F) 230911 230911





durable. Dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce soutien comprend les fournitures et les services de base essentiels – par exemple restauration, technologie tactique d'information et de communications, fournitures de nettoyage et d'hygiène, et loisirs –, qui sont remboursables aux pays fournissant les contingents, dont les moyens sont limités. Il faut améliorer ces moyens dans certains domaines, afin de les rendre plus conformes aux normes applicables, et d'assurer aux militaires de l'AMISOM une meilleure qualité de vie. Je propose donc que l'ONU inclue les éléments supplémentaires suivants dans son dispositif d'appui logistique à l'AMISOM :

Éléments supplémentaires du dispositif d'appui	*Description*
Restauration	Restauration : fourniture de matériel (réchauds, frigorifiques, casseroles et plats, uniformes de cuisine, etc.) et formation garantissant une préparation sans danger et conforme des rations
Communications et informatique	Complément de moyens de communications VHF/UHF, HF, de téléphones et de communications TETRA pour plus de militaires, afin d'assurer des communications sécurisées dans l'ensemble des forces de l'AMISOM
Fournitures générales, nettoyage, mobilier	Fournitures générales, dont fournitures d'hygiène et de nettoyage, quelques éléments de mobilier, papeterie, etc.
Loisirs	Matériel sportif et de loisirs, et de quoi ménager des moments de détente dans un environnement particulièrement stressant

Je serai heureux que le Conseil accueille favorablement cette proposition. L'AMISOM fonctionne dans un environnement très dangereux, cherchant à réaliser un mandat difficile pour la communauté internationale. Il est donc indispensable que les forces de l'AMISOM bénéficient de cet appui essentiel qui améliorera leur efficacité, leurs conditions de vie et leur moral.

Garde de l'AMISOM

À l'heure actuelle, c'est l'AMISOM qui est responsable de la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, ainsi que des civils de l'AMISOM. Elle escorte et accompagne le personnel des Nations Unies et les dignitaires qui sortent du complexe sécurisé de l'aéroport international de Mogadiscio pour des réunions avec des responsables du Gouvernement fédéral de transition ou pour des déplacements plus lointains. Mais ces responsabilités ont surchargé l'AMISOM, dont les ressources sont limitées. Je recommande de créer une force de gardes spécifique, qui serait chargée des fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité dans les installations essentielles de l'Union africaine et des Nations Unies;
- Assurer la sécurité des biens et du personnel de l'AMISOM;
- Assurer une escorte armée pour la sécurité des déplacements du personnel et des transports de matériel;

- Fournir un appui lors de situations d'urgence telles que transferts ou évacuations vers des sites sécurisés.

La garde serait une unité spécifique de l'AMISOM, bien que placée sous le Commandement général du commandant de la Force. Le schéma opérationnel militaire de l'AMISOM prévoyant un effectif total de 12 000 hommes pour ses responsabilités actuelles, la garde demandée entrerait dans l'effectif actuellement prévu dans le mandat. Elle aurait l'effectif voulu pour s'acquitter efficacement des tâches envisagées, qui seraient notamment les suivantes :

Tâches
Protection des civils de l'Union africaine et du complexe commun des Nations Unies à l'aéroport international de Mogadiscio
Protection du complexe Union africaine-Nations Unies (appui à l'information et centre de communications)
Protection de la base avancée de soutien logistique
Protection du complexe des Nations Unies à Seaport
Protection du complexe des Nations Unies à University Camp
Protection du complexe commun des Nations Unies à Mogadiscio
Assurer une escorte au personnel de l'Union africaine et des Nations Unies et aux missions internationales hors de l'aéroport de Mogadiscio
Réserve mobile
Personnel de commandement et de conduite des opérations et personnel d'appui

La garde recevrait des Nations Unies le même dispositif de soutien logistique que reçoivent les forces de l'AMISOM.

Je veux croire que le Conseil réservera à cette proposition un accueil favorable.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon